

Pour une SCH dynamique et moderne



De quoi s'agit-il?

- La loi fédérale sur l'encouragement du secteur de l'hébergement permet l'octroi de crédits aux établissements d'hébergement afin d'accroître leur compétitivité et leur durabilité.
- La SCH gère un prêt fédéral de CHF 236 millions et soutient des projets tels que l'acquisition, la construction ou la rénovation d'hôtels, en particulier pour les petites et moyennes entreprises situées dans des régions touristiques présentant une structure de capital défavorable mais de bonnes perspectives de rendement.
- La stratégie touristique de la Confédération (2021) prévoit une réorientation de la SCH, dont les principaux objectifs sont l'autonomie financière, l'élargissement des objets de financement, le soutien de projets méritant particulièrement d'être encouragés et le renforcement de la SCH en tant que centre de compétences.
- **La révision doit également tenir compte des interventions politiques relatives à l'extension du périmètre d'encouragement et du programme d'impulsion pour les régions de montagne.**

Quelles sont nos demandes principales?

- La SCH doit promouvoir aussi bien les établissements urbains que ruraux, indépendamment de la région et de facteurs tels que la saisonnalité du tourisme. Le marché a changé en raison de l'évolution des habitudes de réservation. Le tourisme de loisirs ne se limite plus aux montagnes: il gagne de plus en plus de terrain dans les villes. C'est pourquoi l'extension du **périmètre d'encouragement** doit être prise en compte dans le cadre de la révision de la SCH.

- Le **programme d'impulsion** pour les rénovations énergétiques dans les lieux de vacances saisonniers offre un soutien aux établissements d'hébergement. Ces entreprises veulent contribuer à atteindre l'objectif zéro émission nette. Pour ce faire, elles ont besoin d'un soutien supplémentaire, que la Confédération peut leur apporter par le biais de la révision relative à la promotion des investissements.

Nos revendications concernant la révision de la SCH:

Extension du périmètre d'encouragement

Égalité entre ville et campagne

Selon la loi fédérale, la SCH ne peut soutenir que les établissements situés dans des régions touristiques et des stations thermales, ce qui exclut l'hôtellerie urbaine. La distinction entre ville et campagne est toutefois dépassée car le tourisme urbain a gagné en importance. Les hôtes logent de plus en plus dans les villes, d'où ils vont visiter les montagnes. Il n'est donc plus possible de délimiter clairement les régions touristiques. L'hôtellerie urbaine, et surtout les petits établissements, sont désavantagés en matière d'investissements. Les banques ont une plus grande aversion au risque vis-à-vis de ceux-ci. Le marché immobilier est plus complexe et la concurrence des formes d'hébergement alternatives augmente.

Les petites entreprises et les établissements familiaux assurent la diversité

Les établissements d'hébergement urbains sont confrontés aux mêmes défis en termes de capacité d'investissement que ceux situés dans le périmètre d'encouragement. Les difficultés liées aux régimes de succession, par exemple, concernent l'hôtellerie dans toute la Suisse. Les établissements urbains sont souvent vendus ou doivent adapter leur modèle d'affaires (p. ex. Serviced Apartments). La concurrence directe des offres d'hébergement alternatives telles qu'Airbnb est également nettement plus importante dans les villes et touche souvent les petites et moyennes entreprises familiales. Les hôtels individuels urbains doivent avoir les mêmes chances que ceux des régions de montagne. Ils sont synonymes de diversité et enrichissent l'offre, ce qui accroît l'attrait des destinations.

La saisonnalité n'est plus un critère

On observe des effets saisonniers en tout lieu; ceux-ci ne constituent donc plus un critère de délimitation pour le périmètre d'encouragement. Chaque région a une situation de départ différente et toutes visent un taux d'occupation élevé tout au long de l'année. Les villes sont soumises à des fluctuations saisonnières, dues d'une part aux périodes de vacances et, d'autre part, aux grands événements récurrents tels que les concerts, les manifestations sportives ou les salons. Les voyages d'affaires, qui permettaient de lisser les pics saisonniers, n'ont plus cet effet depuis la pandémie. La saisonnalité ne devrait donc plus être un critère. Il s'agit plutôt de tenir compte de la situation, du modèle d'affaires, de la taille et de la viabilité économique.

Programme d'impulsion

Le besoin de rénovations énergétiques est bien réel

Plus de 85 % des établissements d'hébergement ont déjà entamé des rénovations énergétiques ou, du moins, se sont penchés sur le sujet. Toutefois, seule une entreprise sur cinq a effectué une rénovation complète en adoptant une approche globale. Dans les régions de montagne, davantage d'établissements ont commencé à le faire, mais moins ont achevé une rénovation complète.

Les hôtes veulent des établissements durables

Les enquêtes montrent que les hôtes sont de plus en plus nombreux à demander des établissements durables. Toutefois, les entreprises investissent généralement d'abord dans l'équipement des chambres ou les espaces wellness, et seulement ensuite dans le chauffage ou l'isolation. Pourtant, les mesures de rénovation moins visibles contribuent énormément à la réalisation de l'objectif zéro émission nette de la Suisse, qu'il s'agit d'atteindre d'ici 2050.

Les coûts sont le plus grand défi

Pour les petites entreprises, il est impossible de financer une rénovation complète si les pertes de chiffre d'affaires ne peuvent pas être compensées par des financements croisés. La perte de chiffre d'affaires due aux fermetures d'établissements pour travaux est trop grande. Par conséquent, les projets sont plus longs et les coûts plus importants. De plus, dans l'espace alpin, les coûts des transformations et des rénovations sont jusqu'à 30 % plus élevés. Les trajets, le transport de grands volumes et l'absence de concurrence entre les artisans font grimper les coûts pour les entreprises.

Janvier 2025

HotellerieSuisse
Monbijoustrasse 130
Case postale
CH-3001 Berne
politik@hotelleriesuisse.ch
[hotelleriesuisse.ch](https://www.hotelleriesuisse.ch)